VENTES A L'ENCAN.

Par DANZIGER & TESSIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de receveur.

Bemis Bro. Bag Company vs. Standard Guano and Chemical Manufacturing Company.

No. 105,083.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — Par Danziger & Tessier; C. A. Tessier, encanteur. Bureau, 134 Rue Carondelet, JEUDI, 15 janvier 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 28 novembre 1913, et signé le 5 décembre 1913, par l'honorable Fred D. King, juge de la cour précité, Division B, dans l'affaire ci-dessus, la propriété suivante décrite à savoir:

Manufacture d'Acides.

No. 1—Cinq certains lots ou parcelles de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies; privilèges et dépendances qui y appartiennent, toutes les machines, chaudières, appareils, bâtisses, accessoires qui en dépendant, excepté les rails, croisements, aiguillages, traverses et autres parties d'une voie de chemin de fer sur la dite propriété, aucune desquelles n'appartient à la Standard Guano and Chemical Manufacturing Co. et aussi le bail sur une autre étendue de terre, le tout étant situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans et décrit comme suit:

1—Une certaine étendue ou parcelle de terre, composée de l'entier de l'Ilet 1,378, borné par les Champs-Elysées et les rues Law, Marigny et Magistrat, excepté la parcelle coupée par la ligne du Louisville et Nashville R. R., laquelle étendue ou parcelle de terre mesure, plus ou moins, deux cent-vingt-et-un pieds et trois pouces de face à la rue Magistrat, trois cent dix-neuf pieds et onze pouces de face à l'avenue des Champs-Elysées, deux cent quatre-vingt-cinq pieds et huit pouces de face à la rue Law, deux cent quarante-sept pieds et onze pouces sur la rue Marigny et quatre-vingt seize pieds, sept pouces le long de la ligne du Louisville et Nashville R. R.

2—Une certaine parcelle de terre étant l'Ilet 1497, borné par l'avenue des Champs-Elysées, la place Commerce et les rues Marigny et Law, mesurant, plus ou moins, cent cinquante-neuf pieds et onze pouces de face à l'avenue des Champs-Elysées, la même façade sur la rue Marigny, deux cent quatre-vingt-cinq pieds huit pouces de face à la rue Law et la même façade sur la place Commerce.

3—Une certaine parcelle triangulaire de terre formant une partie de l'Ilet 1379, borné par les rues Law, Marigny, Mandeville et Magistrat, lequel triangle ou parcelle de terre mesure, plus ou moins, cent quatre-vingt-treize pieds un pouce de face à la rue Marigny, cent soixante-douze pieds et onze pouces de face à la rue Law et deux cent cinquante-neuf pieds et deux pouces sur la ligne du Louisville et Nashville Railroad Company.

4—Une certaine étendue ou parcelle de terre comprenant tout l'Ilet 1495, borné par Florida Walk et les rues Marigny, Law et Mandeville, excepté la portion de celle-ci coupée par la ligne du Louisville et Nashville Railroad Company, laquelle dite parcelle de terre mesure, plus ou moins, trois cent six pieds de face à la promenade Florida et trois cent dix-neuf pieds et onze pouces de face à la rue Marigny, deux cent six pieds et trois pouces de face à la rue Law, cent trente-sept pieds huit pouces sur la ligne du Louisville et Nashville Railroad Company, deux cent seize pieds et trois pouces de face à la rue Mandeville.

5—Une certaine parcelle de terre triangulaire, formant une partie de l'Ilet 1495, lequel est borné par la promenade Florida, les rues Mandeville, Law et Spain, et laquelle dite portion de terre mesure cent cinquante pieds de face à la promenade Florida, cent soixante-cinq pieds de face à la rue Mandeville et deux cent vingt-trois pieds sur la ligne du Louisville et Nashville Railroad Company.

6—Tous les droits de la dite Standard Guano and Chemical Manufacturing Co. reçus à bail de la National Acid Co. dans et à un certain bail de la ville de la Nouvelle-Orléans, à la dite National Acid Company suivant un acte du 14 janvier 1894 devant J. D. Taylor, ancien notaire en cette ville, par lequel dit bail la dite National Acid Company loue à la dite ville du 1er janvier 1890 au 31 décembre 1916, une bande de terre désigne comme place du commerce étant la parcelle comprise entre les Champs-Elysées, les rues Law, Industrie et Marigny, comme il est démontré sur un plan de la ville de la Nouvelle-Orléans publié par E. Robinson, à un loyer annuel de vingt-cinq dollars payable annuellement et d'avance, et aux termes et conditions stipulés dans le dit contrat de bail, ainsi que tous les droits de la dite Standard Guano and Chemical Manufacturing Company à l'usage des voies, aiguillages et embrachements.

Usine de noir animal.

No. 2—Un certain lot ou parcelle de terre, ensemble avec toutes les constructions et les améliorations qui s'y trouvent, tous droits, voies, privilèges et dépendances qui en dépendent, et toutes les constructions, machines, chaudières, appareils, instruments, apparaux, installations qui y appartiennent excepté les rails, embranchements, aiguillages, traverses, et toutes autres parties de la voie de chemin de fer sur la propriété, aucune desquelles n'appartient à la dite Standard Guano and Chemical Manufacturing Co., se trouvant dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans et décrits comme suit: Une certaine parcelle de terre avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent étant une partie de l'Ilet No. 1713, borné par l'avenue Champs-Elysées, les rues Industrie, Frenchmen et Agriculture, laquelle dite parcelle de terrain a une façade sur l'avenue des Champs-Elysées de trois cent vingt pieds et 36-100 de pied, sur une profondeur de 189 pieds et 50-100 sur la rue Agriculture, et 161 pieds 25-100 sur la rue Industrie, laquelle est bornée à l'ouest par une ligne commençant à un point de 189.50 pieds du coin de l'avenue Champs-Elysées et de la rue Agriculture, et courant parallèlement avec l'embranchement du chemin de fer à un angle de 90 degrés 39 à l'alignement de la rue Agriculture 180.60 pieds; d'où en un angle de 8 degrés 24 à la gauche 81.30 pieds; de là à un angle de 8 degrés 4 à la gauche 60.60 pieds à la ligne de la rue Industrie, à un point de 161 pieds 25 ouest de l'avenue des Champs-Elysées, le tout comme il est montré sur un plan daté du 9 octobre 1913 dressé par Frank T. Payne, ingénieur et voyer, la copie duquel est enregistrée pour référence. Avec tous les droits de la dite Standard Guano and Chemical Manufacturing Co. à l'usage des voies, embranchements, aiguillages, etc., sur et conduisant à la dite parcelle de terre.

Fabrique de Guano.

No. 3—Certaines diverses étendues et parcelles de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges qui s'y trouvent, ou qui en dépendent, et toutes les machines, chaudières, apparaux, bâtisses et accessoires qui en dépendent, excepté les rails, embranchements, aiguillages, traverses, et toutes les autres parties de la voie ferrée sur la dite propriété, aucune desquelles n'appartiennent à la dite Standard Guano and Chemical Manufacturing Company s'étendant et situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans et décrite comme suit:

A—L'Ilet entier No. 1588, excepté les lots Nos. 16, 17, 22 et 23, lequel dit Ilet est borné par l'avenue des Champs-Elysées, la rue Duels, l'avenue Marigny et les rues Frenchmen et Industrie, mesurant, plus ou moins, 320.36 pieds de face à l'avenue des Champs-Elysées, 100 pieds de face à la rue Duels, 233.25 pieds à l'avenue Marigny, 217 pieds de face à la rue Frenchmen et 300.83 pieds de face à la rue Industrie, lesquels lots 16 et 17 s'adjoignant l'un à l'autre mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue des Champs-Elysées, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 154 pieds et 8 pouces, le lot 16 étant le plus proche de la rue Duels, et se trouvant à environ 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de là; et lesquels dits lots 22 et 23 s'adjoignent l'un à l'autre et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Industrie sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 127 pieds 11 pouces et 4 lignes; le lot No. 22 étant le plus proche de l'avenue des Champs-Elysées et étant environ à 124 pieds 8 pouces de là.

B—Tous les droits, titres et intérêts de la dite Standard Guano and Chemical Manufacturing Co. dans et sur les dits lots 16, 17, 22 et 23, dans le dit carré No. 1588, lesquels dits lots sont décrits dans le dernier paragraphe précédent, laquelle dite compagnie et ses prédécesseurs ont eu et possédé et payé les taxes comme propriétaires pendant plusieurs années et lesquels appartiennent croit-on à la dite compagnie.

C—Une certaine parcelle de terrain formant une partie de l'Ilet 1713, borné par les Champs-Elysées et les rues Industrie, Frenchmen et Agriculture (laquelle parcelle de terrain comprend tout l'Ilet excepté le terrain sur lequel est bâtie la fabrique de noir animal décrite ci-dessus), laquelle dite parcelle mesure, plus ou moins, 320.36 pieds sur la rue Frenchmen sur une profondeur de 120.33 pieds sur la rue Agriculture et de 118.58 pieds sur la rue Industrie, à un point 120.33 pieds du coin des rues Frenchmen et Agriculture et courant parallèlement avec l'embranchement de la voie ferrée, formant un angle de 90 degrés 39 à l'alignement de la rue Agriculture, 180.60 pieds; de là, à un angle de 8 degrés 24 à la gauche 81.30 pieds, de là, à un angle de 8 degrés 4 à la gauche 60.60 pieds à un point sur la rue Industrie à une distance de 148.58 est de la rue Frenchmen.

D—L'Ilet entier No. 1795, borné par l'avenue des Champs-Elysées, les rues Agriculture, Frenchmen et Abondance, et mesurant, plus ou moins, 320.36 pieds aux Champs-Elysées, même mesure sur la rue Frenchmen, 309.83 pieds de face à la rue Abondance et la même face rue Agriculture.

E—Tout l'Ilet No. 1924, borné par l'avenue Champs-Elysées, les rues Abondance, Frenchmen et Treasure, et mesure, plus ou moins, 320.36 pieds de face à la rue des Français, la même mesure sur les Champs-Elysées, 309.83 pieds de face à la rue Abondance et la même mesure de face à la rue Treasure.

F—Tout le carré No. 1971, borné par l'avenue des Champs-Elysées, les rues Benefit, Frenchmen et Treasure, et mesurant, plus ou moins, 320.36 pieds de face à l'avenue des Champs-Elysées, même mesure sur la rue Frenchmen, 309.83 pieds de face à la rue Benefit et la même façade sur la rue Treasure.

Ainsi que tous les droits de la dite Standard Guano and Chemical Manufacturing Co., à l'usage des voies, aiguillages, embranchments, etc. Laquelle dite propriété constitue la dite fabrique de guano, et spécialement le dit carré No. 1588, sera vendue à la condition que l'acquéreur de la dite fabrique de guano soit il acquéreur ou propriétaire de la fabrique de noir animal dans le carré 1713, aura et jouira de tous les droits de la Standard Guano and Chemical Manufacturing Co., en ce qui concerne les voies, aiguillages, embranchements, etc., conduisant à la dite fabrique de noir animal et spécialement telles parties de la voie aiguillage, embranchements, etc., comme ils se trouvent sur le dit Ilet 1588 et que l'acquéreur de la dite fabrique de guano ne garantissant en aucune façon l'exercice de telle droit par le propriétaire de la dite fabrique de noir animal, mais en aucune manière et sous aucune raison, ne pouvant interférer avec l'exercice raisonnable de tels droits.

1—Tou tla propriété décrite ci-dessus sera offerte en entier.

2—La propriété décrite comme fabrique d'acides, la propriété décrite comme fabrique de guano, la propriété décrite comme fabrique de noir animal, chacun comme décrite seront offertes séparément.

3—La propriété décrite comme fabrique de noir animal et la propriété décrite comme fabrique de guano, seront offertes ensemble et la propriété décrite comme fabrique d'acides sera offerte séparément.

4—La propriété sera adjugée soit sous la première, seconde ou troisième offre, comme il est décrit ci-dessus suivant que la somme de l'enchère reçue sous la première, deuxième ou troisième offre sera plus élevée avec le droit réservé en cour en cas d'enchères satisfaisantes pour chacun pour une quelqu'une des trois fabriques ou qu'une enchère satisfaisante soit reçu pour la fabrique de noir animal et une enchère satisfaisante pour la fabrique en entier, d'accepter pour les enchères individuelles pour les fabriques individuelles et rejeter l'enchère pour le tout ou pour les autres fabriques individuelles.

Conditions—La dite propriété sera vendue au comptant pourvu que l'acquéreur ait le droit et l'option, s'il le désire ainsi, au moment de l'adjudication, de payer la moitié comptant, et le solde, s'il y en a, en deux paiements égaux, représentés par des billets, tirés par l'acquéreur à son propre ordre et endossés par lui, payables à 6 et 12 mois de vue, respectivement, avec un intérêt de 6 pour cent par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement. L'acquéreur s'engageant à payer lui-même les primes d'assurance, taxes, et en cas de procès, 5 pour cent du montant des billets et les intérêts comme honoraires d'avocats, tous les frais devant être garantis par lieu du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendu, et l'acte de vente et l'hypothèque devant contenir la clause de non aliénando, ainsi que toutes les autres clauses de sécurité usuelles; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1914, le cout de tous les certificats et les frais de l'acte de vente; le dit acte de vente devant être passé devant Jeff C. Wenck, notaire en cette ville.

W. W. BOUDEN, Receveur.
CARROLL, ANDERSON & CARROLL, Avocats pour le Receveur.
déc 11 21 28—jan 4 11 15

Par STROUDBACK & LATTER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Peter J. Flanagan, administrateur, vs. William V. Barker.

Cour Civile de District — Division D —No. 106,046.

Au plus haut et dernier enchérisseur

COTTAGE DOUBLE

2225-27 rue Fréret entre les rues Philip et Jackson

Par Stroudback & Latter—Chas. B. Stroudback, encanteur. Il sera vendu à l'encan le 6 JANVIER 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 17 octobre 1913, et le jugement lu et signé en cour ouverte le 21 novembre 1913 par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Philip, Jackson, Locust et Freret, le dit lot est désigné par le No. 21 sur un croquis joint à un acte de vente devant Michael Gernon, notaire, daté du 23 février 1867, le dit lot No. 21 mesure trente pieds de face à la rue Freret sur une profondeur de 108 pieds entre lignes parallèles, acquis par acte devant M. Gernon daté du 23 février 1867, registre du bureau des hypothèques 181, folio 191. Les améliorations consistent en un double cottage connu sous les numéros 2225-27 rue Freret.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'état pour l'année 1913. Acte de vente devant Ed P. Foley, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt seront requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
déc 7 14 21 28—jan 6

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Benjamin Hagstette.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,703 — Division B — Attendu que Herman J. Hagstette et Christian Gruninger, ont présenté à la Cour des lettres d'administration pour la succession de Benjamin Hagstette, décédé intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser de faire valoir dans les dix jours les raisons pourquoi cette pétition ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
EWDARD M. ROBBERT, Avocat.
déc—12,16,21

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Interstate Land Co. vs. E. Conway Broun.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,381 — En vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire intitulée Interstate Land Co. vs. E. Conway Broun, Docket No. 106,381, du jugement rendu, lu et signé le 12 novembre 1913, et cet ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'encan JEUDI, le 18 décembre 1913, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Lots Nos. 35 et 37 dans le carré E du boulevard Audubon, borné par Audubon Park Place, Mobile Canal et la ligne entre l'Université Tulane et les propriétés de "Southern Land Co.," et la rue Nelson, lesquels furent arpentés par H. C. Brown, dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans. Ces lots mesurent chacun 30 pieds de face sur le Parc Audubon ou Audubon Place Park. La même largeur en arrière par les profondeurs suivantes: Lot No. 35 mesure 111 pieds, 2 pouces sur la ligne du lot No. 33, et 112 pieds, 10 pouces sur la ligne du lot No. 37. Le lot No. 37 mesure 112 pieds, 10 pouces sur la ligne du lot No. 35 et 111 pieds, 7 pouces sur la ligne du lot No. 39 également.

Lots Nos. 55, 57, 59 et 61 du dit carré E du boulevard Audubon décrit plus haut, lesquels s'adjoignent et mesurent chacun 30 pieds de face sur le Parc Audubon; la même largeur en arrière, par les profondeurs suivantes: Le lot No. 55 mesure 101 pieds, 3 pouces sur la ligne du lot No. 53 et 99 pieds, 11 pouces sur la ligne du lot No. 57; le lot No. 57 mesure 99 pieds, 11 pouces sur la ligne du lot No. 55 et 98 pieds, 8 pouces sur la ligne du lot No. 59. Le lot No. 59 mesure 98 pieds, 8 pouces sur la ligne du lot No. 57 et 97 pieds, 4 pouces sur la ligne du lot No. 61. Le lot No. 61 mesure 97 pieds, 4 pouces sur la ligne du lot No. 59 et 96 pieds, 1 pouce sur la ligne du lot No. 63. Le tout selon le plan du boulevard Audubon. Une copie duquel est jointe à un acte de vente daté du 9 mai 1912, devant Charles Schneidau, notaire public.

CONDITIONS — Comptant; les lots seront vendus "deux par deux." L'acquéreur devra payer les frais des actes de vente devant Charles Schneidau, notaire public, et déposer dix pour cent (ne portant pas d'intérêts) du prix de l'achat au moment de l'adjudication.

J. L. Onorato, Encanteur.
820 rue Commune.
JOHNSTON ARMSTRONG,
Avocat pour le demandeur.
Nov 16-23-30 Dec-7-14-18.

Par LOUIS HUFFT.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henrietta Hellwig, veuve de Samuel Schild — No. 106,064 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

Un grand cottage double de deux étages en arrière, coin de l'avenue Atlantic et de la rue Alix, par Louis Hufft, encanteur, bureau, 808 rue Perdido, JEUDI, le 18 décembre 1913, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans cette ville, à midi, en vertu de et conformément à un ordre rendu le 13 novembre 1913 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain morceau de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes qui en dépendent, ou qui y appartiennent, dans le Cinquième District de la Nouvelle Orléans, Ilet No. 77, borné par les avenues Atlantic et Pacific, et les rues Alix et Aliza, désigné par le lot A, et mesurant 33 pieds, 4 pouces de face à l'avenue Atlantic, sur cent vingt-trois pieds, huit pouces (123' 8") de face à la rue Alix, desquels ils forment le coin, et composé du lot numéro 1 et portion du lot numéro 2 sur un plan d'après W. L. Thompson, voyer, daté du 7 mars 1849, déposé à l'étude de James Graham, ancien notaire.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant payé en sus et en plus de son enchère toutes les taxes pour l'année 1913, ainsi que tous les certificats requis et pour l'acte de vente, devant J. Henry Forcelle, notaire, et faire dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication chez

LOUIS HUFFT, Encanteur,
808 rue Perdido.
E. W. RISCHOW, Avocat.
nov—16,23,30déc—7,14,18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Elisabeth Zwach, épouse de Bartholemew Prechil.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 105,753 — Division D — Cottage double, 725-727 rue Sixième, entre Annonciation et Chippewa. Par Louis Hufft, encanteur, bureau 808 Perdido — Le JEUDI 15 janvier 1914 à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, en cette ville, à midi en vertu et conformément a un ordre rendu le 18 novembre 1913 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Sixième, Annonciation, Washington et Chippewa, le dit lot étant connu sous le numéro 51 sur un plan de D. S. Brosnan, daté du 4 octobre 1894, annexé à un acte devant J. G. Eustis, notaire, daté du 30 octobre 1894, et suivant lequel dit plan No. 51 mesure trente pieds, huit pouces et une ligne de face à la rue Sixième, et trente pieds, huit pouces et trois lignes à l'arrière, sur cent quinze pieds en profondeur, entre lignes égales et parallèles, et lequel dit lot mesure actuellement trente et un pieds, trois pouces de face à la rue Sixième, sur une profondeur sur les lignes arrières de trente et un pieds, sept pouces, tout suivant acte devant F. G. Rainold, notaire, le 28 mars 1908, enregistré sur livre des transferts No. 214, folio 581.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant et le solde s'il y en a en un crédit d'un an ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur la portion de crédit de la dite vente devant être garanti par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et endossés par lui portant huit pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement et garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue ainsi que la clause de non-alienando et toutes les autres de sécurités usuelles, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets. L'acte de vente devra être passé devant E. M. Stafford, notaire, au frais de l'acquéreur. L'acheteur devra faire un dépôt de dix pour cent du montant de son enchère au moment de l'adjudication chez

LOUIS HUFFT, Encanteur,
808 rue Perdido.
déc—14,21,28jan—4,11,15

Par RAMSEY & DANZIGER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Ed. M. Blank.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,895 — Division D — MARDI, 23 décembre 1913, à midi, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, Division D, le dit ordre daté et signé du 11 décembre 1913, et qui m'a été adressé, nous vendrons au plus haut enchérisseur au comptant, sur les lieux, 1215 avenue St. Roch, un pianola, un lot de meubles de maison, un piston en argent et boîte, une flute, outils de charpentier, etc.; le tout suivant inventaire enregistré en cette affaire.

CONDITIONS — Comptant, livraison immédiate.

RAMSEY & DANZIGER,
C. A. Ramsey, Encanteur.
Bureau, 341 rue Carondelet.
JOS. LAUTENSCHLAEGER, Avocat.
déc—12,14,21,23

Par ARTHUR H. DICKS. — Par ARTHUR H. DICKS. — Par ARTHUR H. DICKS. — Par ARTHUR H. DICKS.

ANNONCE JUDICIAIRE

BERNARD VON SCHLEMMER VS. ARTHUR VON SCHLEMMER ET AL, No. 106526, Division "E" Cour Civile de District et la SUCCESSION DE MME. GENEVIEVE VON SCHLEMMER, No. 106021, Division "E," Cour Civile de District. Consolidées

MAGNIFIQUE AFFAIRE DE COMMERCE

SUPERBE BOULANGERIE,

Entièrement Équipée, Affaires en Cours, et Clientèle

No. 1560 AVENUE NORTH CLAIBORNE.

MARDI, 6 JANVIER 1914.

A Midi à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 Rue Baronne.

En vertu d'un ordre qui m'a été adressé par l'honorable George H. Théard, juge de la susdite cour, daté du 4 décembre 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je vendrai la propriété suivante décrite à savoir:

Une certaine parcelle de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 632, borné par l'avenue Claiborne, rond point Claiborne, l'avenue St-Bernard, les rues Laharpe et Robertson et une allée, et mesurant quarante-huit peids sept pouces (48' 7") de face à l'avenue Claiborne sur une première profondeur et face à une allée à l'arrière du marché, de quatre-vingt-neuf pieds six pouces (89' 6") et delà s'élargissant à angle droit vers l'avenue St-Bernard quatre pieds et quatre pouces (4' 4"), d'où une seconde profondeur de quaranate-quatre pieds neuf pouces (44' 9") sur la ligne du No. 3 (trois), et sur l'autre ligne de côté la plus près de la rue Laharpe où elle a une première profondeur de quatorze pieds deux pouces et deux lignes (14' 2" 2"') sur la ligne perpendiculaire à la rue Claiborne, d'où une seconde profondeur sur une ligne oblique s'ouvrant vers la rue Laharpe de quatre-vingt-cinq pieds quatre pouces (85' 4") et quatre-vingt-quatre pieds cinq pouces (84' 5") sur les lignes arrières, qui sont aussi des lignes obliques, laquelle dite parcelle de terre est composée du lot No. 4 et du lot No. 5 B sur deux croquis par A. De Armas, député voyer de ville, du 11 juin 1887.

Une autre parcelle de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent dans le même district et Ilet que la propriété ci-dessus, étant les parcelles arrières des lots 2, 3 et 4 du dit Ilet 632, et mesure soixante-quatre pieds deux pouces (64' 2") à l'arrière des lots 2, 3 et 4, la dite ligne étant à une distance de cent dix pieds trois pouces (110' 3") de l'avenue St-Bernard et finissant à un point du côté de l'avenue Claiborne du lot No. 4 à une distance de cent onze pieds neuf pouces (111' 9") de l'avenue St-Bernard, sur une profondeur de soixante pieds (60') du côté de la rue Robertson et soixante (60) pieds du côté de l'avenue Claiborne, et mesurant soixante-quatre pieds six pouces (64' 6") sur la ligne la plus proche de la rue Laharpe, la dite ligne de soixante-quatre pieds six pouces (64' 6") commençant à une distance de cent soixante-dix pieds trois pouces (170' 3") de l'avenue St-Bernard sur le côté le plus proche de la rue Nord Robertson, et finissant à un point de cent soixante-onze pieds neuf pouces (171' 9") de l'avenue St-Bernard. Le tout comme il appert plus ou moins sur un croquis dressé par Frank H. Wedell, ingénieur de ville, le 10 mars 1899, annexé à un acte de vente devant John Watt Duffy le 26 juillet 1902.

Aussi une boulangerie, caisse enregistreuse, coffre-fort en fer, deux mulets, un cheval, harnais, quatre voitures de boulanger, deux tiburies, fours, et accessoires complets de boulanger, et autres articles nécessaires à la marche des affaires, le tout suivant inventaire enregistré, ainsi que la clientèle de la dite boulangerie.

Conditions — La moitié ou plus comptant; le solde s'il y en a, en un ou en un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, avec sept pour cent d'intérêt depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiment; la partie à crédit devant être garantie par le lien du vendeur, et l'acte de vente devant contenir toutes les clauses de sécurité usuelles; acte de vente devant Arthur J. Peters, notaire, aux frais de l'acquéreur, l'acheteur devant assumer les taxes de 1914 en sus et en plus du montant de son enchère, et devra faire un dépôt de dix pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente, et les loyers et revenus appartiendront au vendeur jusqu'à la signature de l'acte de vente.

ARTHUR H. DICKS, Encanteur.
Bureau, 437 Rue Carondelet.
déc 7 14 21 28—Jan 4 6

Par ARTHUR H. DICKS. — Par ARTHUR H. DICKS.

ANNONCE JUDICIAIRE

PAUL VASQUEZ vs METROPOLITAN BUILDING CO.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,543 — Division A — Aux enchères par Arthur H. Dicks — Contenu du bureau du Metropolitan Building Co., au 1010 Maison Blanche Building, à 11 heures a. m., ainsi qu'une automobile et une motocyclette, au No. 437 rue Carondelet, à 10 h. a. m.; le tout le MARDI, 23 décembre 1913, en vertu d'un ordre qui m'a été adressé par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la sus-dite cour, en date du 21 novembre 1913, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je vendrai aux enchères publiques, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le contenu d'un bureau, comprenant des bureaux, des appareils électriques, des tables à dessin, des instruments, un coffre-fort, un perforateur pour chèques, des chaises, des tables, un bureau de machine à écrire, deux machines à écrire "Underwood," des tapis, des casiers à classer, un meuble de bureau, des rideaux de fenêtre, une porte en toile métallique, un casier de plans, un évantail de plafond, des boîtes à musique, etc. Egalement une automobile "Haynes" et une motocyclette "Harley Davidson."

CONDITIONS — Comptant.

ARTHUR H. DICKS, Encanteur.,
Bureau, 437 rue Carondelet.
déc—11,14,21,23

Par JACOBS-GLEASON, INC.

VENTE JUDICIAIRE

Succession de Herman Wilke No. 102612, Cour Civile de District, Division E

2506-08 ST. THOMAS, Cottage double
2504 ST. THOMAS, Cottage simple
530-32-34-36 rue SECONDE, Deux Cottages doubles
609-11-13-15 WASHINGTON AVENUE,
Deux Cottages doubles
2322 CHIPPEWA ST., Cottage Résidence
Lots vacants en arrière de la Résidence

LOT DE VALEUR RUE SORAPARU ENTRE CHIPPEWA ET ST. THOMAS

5 Actions de la Compagnie d'Assurance de Lafayette, 53 6-10 Actions des Fonds Publics de New Orleans Brewing Company. 29 Actions of Preferred Stock of New Orleans Brewing Company.

A L'ENCAN, MARDI LE 23 DÉCEMBRE 1913 A MIDI

A LA BOURSE DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES RUE BARONNE 311

En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire citée ci-dessus par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E de la Cour Civile de District, dans et pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en pleine cour, le 4 novembre 1913; le dit jugement a été signé à la cour le 10 novembre 1913 et adressé à Jacobs-Gleason, Inc., S. L. Jacobs, encanteur, vendra à l'encan à la date et à l'endroit mentionnés plus haut, les propriétés décrites à savoir:

Premier: Deux lots de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations que s'y trouvent ainsi que tous les droits qui leur appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, autrefois la Ville de Lafayette, dans la Paroisse Jefferson, dans cet Etat; dans le carré borné par les rues Fulton, Seconde, Troisième et Rousseau; désigné par les numéros 7 et 8 sur un plan dessiné par J. F. Rothans, le 13 août 1850, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ancien notaire public de cette ville. Ces deux lots mesurent chacun 27 pieds, 11 pouces, 6¾ lignes de largeur en arrière sur 110 pieds de profondeur. Cette première propriété a été subdivisée par Georges De Armas, arpenteur, le 14 novembre 1913, en deux lots marqués A et B. Le lot A ayant une façade de 19 pieds, 10 pouces, 4 lignes sur la rue St. Thomas, sur 36 pieds, 1 pouce, 1 lignes. Les améliorations comprennent un cottage double contenant cinq chambres, galerie, etc. Egalement un cottage simple contenant cinq chambres, hangar, etc., portant les numéros municipaux 2504, 2506 et 2508 rue St. Thomas.

Deuxième: Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Fulton, Rousseau, Seconde et Troisième, désigné par le No. 15 sur un plan dessiné par F. I. Rothans, le 13 août 1850, et déposé dans les régistres de H. B. Cenas, ancien notaire public de cette ville. Ce lot mesure 25 pieds, 2 pouces de façade, sur la rue Seconde, la même largeur en arrière, sur 125 pieds, 7 pouces, 2 lignes de profondeur sur la ligne du lot No. 14 et 125 pieds, 7 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du lot No. 16.

Troisième: Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui lui appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, borné par les rues Fulton, Rousseau, Seconde et Troisième, désigné par le No. 14 sur un plan fait par F. I. Rothans, le 13 août 1850, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ancien notaire, le dit lot mesure 25 pieds, 4 pouces de façade, rue Seconde, la même largeur en arrière; 125 pieds, 7 pouces et 3 lignes de profondeur sur le côté le plus proche de la rue Fulton et 125 pieds, 7 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du lot No. 15.

Quatrième: Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui lui appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Fulton, Rousseau, Seconde et Troisième, désigné par le No. 16 sur un plan dessiné par F. I. Rothans, le 13 août 1850, et déposé au bureau de H. B. Cénas, ancien notaire; le dit lot mesure 25 pieds, 2 pouces, 2 lignes de façade rue Seconde, la même largeur en arrière sur une profondeur de 125 pieds, 7 pouces et 1 ligne sur le lot No. 15, et 125 pieds, 7 pouces sur le côté voisin du lot No. 17. Les propriétés secondement, troisièmement et quatrièmement décrites ont été subdivisées en deux lots marqués par les lettres C et D. Le lot C mesure 37 pieds, 6 pouces sur la rue Seconde et le lot D mesure 38 pieds, 2 pouces sur la rue Seconde, suivant un plan fait et daté du 14 novembre 1913. Sur les propriétés secondement, troisièmement et quatrièmement décrites, les améliorations comprennent 2 cottages doubles contenant 5 chambres et un hangar de chaque côté, portant les numéros 530-32-34-36 rue Seconde et loués $828 par an.

Cinquième: Deux lots de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui leur appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, bornés par les rues Washington, Fulton, Quatrième et Chippewa, désignés comme les lots Nos. 6 et 7 sur un plan fait par B. Buisson, arpenteur, daté du 26 mars 1849; déposé comme un plan No. 56 au bureau de G. R. Stringer, ancien notaire de cette ville; ces dits lots s'adjoignent et mesurent chacun 31 pieds de façade sur l'avenue Washington sur 100 pieds de profondeur en lignes parallèles. Les améliorations comprennent deux cottages doubles contenant cinq chambres de chaque côté, galeries, hangar, etc., portant les numéros 609-11-13-15 avenue Washington; loyer, $480 par an.

Sixième: Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui lui appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No. 174 dans le carré No. 39, borné par les rues Chippewa, Soraparu, Fulton et Philip; selon un plan tiré par Hugh Grant, arpenteur, daté du 2 février 1844, et déposé au bureau de L. R. Kenny, ancien notaire; les dits lots mesurent 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de façade rue Chippewa, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un joli cottage avec deux étages en arrière, de larges galeries, un vestibule, et neuf chambres; dans la cour un large hangar, etc., portant le No. 2322 rue Chippewa, servant autrefois de résidence de famille.

Septième, A: Un morceau de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui lui appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans le carré No. 39, borné par les rues Fulton, Chippewa, Soraparu et Philip, mesurant 39 pieds, 8 pouces et 6 lignes de largeur en arrière, sur une portion de terrain faisant partie d'un lot No. 166 appartenant à Daniel Wilkin et s'étendant en profondeur de cette ligne, 53 pieds, 10 pouces, 3 lignes entre lignes parallèles. Il mesure 39 pieds, 8 pouces et 6 lignes plus ou moins sur la ligne en arrière, et ce dit morceau de terre forme la partie en arrière et est la balance du dit lot de terrain No. 166 sur un plan fait par Hugh Grant le 2 février 1844, déposé au bureau de L. R. Kenny, ancien notaire. Les améliorations comprennent un grand hangar.

B: Un morceau de terrain ainsi que les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui lui appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré No. 39 borné par les rues Philip, Soraparu, Fulton et Chippewa; ce dit morceau de terrain est désigné par la lettre E sur un plan daté du 24 août 1859 et joint à un acte passé devant T. F. Coffey, ancien notaire, le même jour; ce terrain mesure 39 pieds, 8 pouces et 6 lignes de largeur sur la ligne le divisant de la portion du terrain marqué D du dit plan; sur une profondeur entre lignes parallèles de 71 pieds, 4 pouces et 3 lignes, et à 39 pieds, 8 pouces et 6 lignes de largeur en arrière, et est formé de la balance des lots de terrain désignés par le No. 160 selon un plan de Grant, arpenteur. Les améliorations comprennent un hangar.

Huitième: Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui lui appartiennent situé dans le Quatrième District de cette ville, faisant partie du lot No. 169 du carré No. 6, borné par les rues Soraparu, Philip, Chippewa et St. Thomas, mesurant 39 pieds, 8 pouces et 6 lignes de façade rue Soraparu, sur 88 pieds, 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. C'est une bâtisse de haute valeur.

CONDITIONS — Stock et certificat payés comptant et la propriété à termes. Un tiers ou plus comptant et la balance dans un ou deux ans au choix de l'acquéreur, avec 8 pour cent d'intérêt depuis la date de l'adjudication. L'acquéreur devra payer en sus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de l'année 1913, les frais de tous les certificats et de l'acte de vente qui sera passé devant Robert Legier, notaire. L'acquéreur devra au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent.

JACOBS-GLEASON, INC.,
S. L. Jacobs, Encanteur.
nov—19,23,30déc—7,14,21,23

Par ERNEST A. CARRERE. — Par ERNEST A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION

D'UNE PROPRIÉTÉ À DEUX ÉTAGES,

DOUBLE, MODERNE ET RETIRÉE. 40x120.

1129-1131 RUE FERN

Entre les rues Zimpel et Oak

Mardi, le 6 Janvier 1914 à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne.

Succession de Mme A. F. Beret.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No. 106,376.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, Bureau 806 Perdido.

Le 6 JANVIER 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre rendu, daté et signé le 25 novembre 1913, par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre, à l'enchère publique, la propriété suivante décrite à savoir:

Une certaine parcelle de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent, de quelque façon situées dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet No. 131, borné par les rues Fern, Oak, Burdette et Zimpel, désignée par la lettre A sur un plan de H. W. W. Reynolds, laquelle dite parcelle de terre mesure quarante pieds de face à la rue Fern sur une profondeur de cent-vingt pieds et est composée de vingt pieds de face, profondeur entière de chacun des lots Nos. Quatorze et Quinze. Les améliorations comprennent une propriété à deux étages double moderne et retirée, contenant huit chambres, couloir, bains, cave, gallerie, entièrement tapissée, gaz et électricité, connexions d'eaux et égouts, pour les deux côtés.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devra payer le taxes d'état de 1913 et tous les certificats et actes de vente, qui devront passer devant Robert Legier, notaire. Un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication à valoir sur le montant de la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.
nov30—dec7,14,21,28—jan4,6

Par J. L. ONORATO — Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de M. et Mme Charles G. F. Nicollet et épouse

Cottage double, No. 1022-24 N. Robertson, à l'enchère publique, JEUDI, le 23 décembre 1913, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,127 — En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Dossier No. 106,127, dans l'affaire intitulée "Succession de Mr. et Mme. Charles G. F. Nicollet," lequel ordre est daté et signé le 17 novembre 1913, et adresé à J. L. Onorato, encanteur, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, JEUDI, le 23 décembre 1913, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Second District de cette ville, autrefois faubourg Tremé et dans le carré borné par les rues Robertson, Villeré, St. Philip et Ursulines, et étant désigné par le No. 3, carré No. 60, sur un croquis dressé par A. Bourgerol, voyer, daté du 24 décembre 1835, et déposé au bureau de F. de Armas, ancien notaire de cette ville; le dit lot mesure, en mesure française, 32 pieds 8 pouces 2 lignes de face sur la rue Robertson, 26 pieds 1 pouce 5 lignes de profondeur d'un côté et 120 pieds de profondeur de l'autre côté, le divisant du lot No. 2. Les améliorations consistent en un double cottage contenant environ 7 chambres de chaque côté et porte les Nos. municipaux 1022-24 rue Robertson, côté nord.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant, et le solde, s'il y en a, en billets de l'acquéreur, payable un ou deux ans après date avec intérêt de sept pour cent par an depuis la date de la vente jusqu'à paiement; devant être garanti par hypothèque et par les clauses sécurité usuelles. L'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire chez l'encanteur un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. L'acte de vente sera passé devant Félix J. Dreyfous, notaire public, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes pour l'année 1914.

J. L. Onorato, Encanteur, 820 rue Commune.
H. D. DANZIGER,
Avocat pour l'administratrice.
nov. 21, 23, 30—Dec. 7, 14, 21, 23.

Par JACOBS-GLEASON, INC

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Joabb Kyzer — No. 106,011 — Cour Civile de District, Division B.

Emplacements vacants de valeur dans le 7e District

Sur une rue pavée, rue Sycamore entre les rues Adams et Burdette, Carré, Néron

A l'enchère publique Jeudi, le 30 Décembre 1913

A MIDI, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, 311 RUE BARONNE.

En vertu et conformément à un jugement rendu et signé en cour ouverte le 18 novembre 1913 par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B, et adressé à Samuel L. Jacobs, encanteur, je procéderai à la vente à la date et à la bourse citées ci-dessus, la propriété suivante décrite à savoir:

Six certains lots de terrain sur un plan ou certificat d'arpenteur dressé par Adloe Orr, député voyer de ville, daté du 21 octobre 1913. Le lot A mesure 30 pieds de face à la rue Sycamore, la même largeur en arrière, sur 180 pieds de profondeur; le dit lot étant le partie la plus près de la rue Burdette et adjoint le lot B. Les lots B, C, D, E et F chacun a 30 pieds de face à la rue Sycamore, la même largeur en arrière, sur 118 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles; les dits lots s'adjoignent les uns aux autres et le lot F forme le coin des rues Sycamore et Adams.

Conditions — La moitié ou plus comptant; le solde, s'il y en a, en un crédit d'un, ou d'un et deux ans, de montants égaux, à l'option de l'acquéreur. La portion de crédit de la dite vente ou ventes doit être garantie par le billet ou les billets de l'acquéreur à son propre ordre, et endossé par lui, portant sept pour cent d'intérêt par an, depuis la date d'adjudication jusqu'au paiment; garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non-alienando et toutes les autres clauses de sécurité usuelles; avec 10 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès; l'acquéreur devra payer en sus de son enchère, toutes les taxes de ville pour l'année 1914 sur la propriété. L'acte de vente devra être passé devant Edgar M. Cahn, Esq., notaire public de cette ville, aux frais des acquéreurs, et au moment de l'adjudication ils devront déposer 10 pour cent à

JACOBS-GLEASON, INC.,
S. L. JACOBS, Encanteur.
Bureau 303 rue Carondelet.
THEODORE A. SHUBER, Avocat pour l'exécuteur.
nov25,30—dec7,14,21,28,30

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Robert J. Sass.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,679 — Division E — Attendu que Mme Bridget Whelan, veuve de Peter McEnroe, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Robert J. Sass, décédé intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
E. M. STAFFORD, Avocat.
déc 9 13 18

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de W. E. Cornelius.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,785 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Gail B. Cornelius, exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JOHNSTON ARMSTRONG, Avocat.
déc 9 13 18